

AVIS PUBLIC



PUBLICATION DE RÈGLEMENT 2136-2019

AVIS PUBLIC est par la présente donné par le greffier de la susdite Ville que :

- lors de la séance du 3 février 2020, les membres du conseil ont adopté le *Règlement 2136-2019 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI)*; et
- le certificat de conformité de la MRC de Joliette relativement à ce règlement a été émis en date du 3 mars 2020.

Ce règlement peut être consulté aux bureaux des Services administratifs de la Ville situés au 370, rue de la Visitation, aux heures d'ouverture de l'hôtel de ville.

Ce règlement entre en vigueur conformément aux dispositions de la loi.

Donné à Saint-Charles-Borromée, ce 16 mars 2020.

Me David COUSINEAU, Lib, MBA
Avocat – Greffier